

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 20 juillet 2021

INSPÉs : L'urgence d'une réelle concertation !

Les enjeux de la « réforme » de la formation des enseignant·es et des CPE étaient d'« attirer » des candidat·es, de former « mieux » et de manière plus « harmonisée », de « mieux » recruter. Force est de constater qu'il y a encore loin de la coupe aux lèvres. La « réforme » ne fait qu'accroître la précarité des étudiant·es et les inégalités de traitement entre elles et eux, et entre INSPÉ. Elle fragilise les équipes de formateurs et de formatrices, désorganise le schéma de formation et aboutit à un localisme généralisé. Ce sont ces raisons qui ont amené une grande majorité des organisations siégeant au **CNESER le 8 juillet 2021** à refuser, par 18 voix sur 21 de se prononcer sur les dossiers d'accréditation d'INSPE qui étaient soumis (voir motion [en cliquant ici](#)).

De surcroît, de multiples alertes sont remontées jusqu'au **CHSCT ministériel** de l'Enseignement supérieur et la Recherche. Lors de sa réunion **du 13 juillet 2021**, les représentants et représentantes des personnels ont fait le constat d'une dégradation généralisée des conditions de travail dans les INSPÉ, conduisant, depuis plusieurs années, à une souffrance professionnelle aigüe ainsi qu'à une croissance du nombre de démissions. Les « réformes » successives, subies par les personnels, ont conduit à une perte de sens et de cohérence dans l'exercice des métiers. Un avis, voté à l'unanimité par le CHSCT-MESRI [voir les trois avis [en cliquant ici](#)], demande à la ministre de veiller à ce que les personnels en souffrance se voient proposer tout l'accompagnement nécessaire, et à restaurer dans les INSPÉ, composantes universitaires, la démocratie universitaire et la collégialité indispensables à la sérénité de l'engagement des personnels dans leurs missions.

Au-delà de la « soutenabilité financière » et des économies de moyens, seul prisme de lecture du ministère, ce qui nous importe, c'est l'efficacité professionnelle, la qualité de l'offre de formation et les moyens qui lui sont nécessaires, c'est la sécurité juridique et statutaire pour les personnels et les usager·es, le respect de la santé au travail prenant en compte les risques psychosociaux.

L'objectif d'une formation des enseignant·es de haut niveau, au sein de l'université, exige que la parole des acteurs et actrices de la formation soit réellement écoutée, et que s'engage enfin une réelle concertation.